



Vente de terrains et locaux – Kermec

Appel à candidatures

Préambule

La commune de Tréméven a reçu, par legs de M. Joseph DANIEL, un ensemble de terrains, dont un ancien corps de ferme, pour la plupart situés lieu-dit Kermec, à Tréméven, ou aux alentours.

La commune souhaite mettre en vente ces biens immobiliers. Afin de garantir la transparence et l'équité du processus, il est décidé de lancer un appel d'offres public pour ces ventes.

Article 1 : Objet

Le présent appel à candidatures concerne les biens immobiliers suivants :

Parcelle	Adresse	Surface (m ²)	Classement PLU	Bâti	Lot
C 329	Kermec	18 950	Np	Non	1
C 340	Kermec	11 515	Ap	Non	1
C 353	Kermec	2 510	A	Non	1
C 359	Kermec	2 040	1AUL	Oui	2
C 360	Kermec	1 154	1AUL	Non	2
C 1268	Kermec	12 731	A	Non	2

Article 2 : Allotissement

Pour le présent appel à candidatures, les biens immobiliers seront divisés en 2 lots homogènes, comprenant d'une part les terrains à vocation agricole et d'autre part la parcelle bâtie et ses dépendances immédiates. Les 2 lots sont identifiés sur le tableau présenté à l'article 1.

Chaque candidat est libre de proposer une offre uniquement pour un lot ou pour les deux.

Article 3 : Modalité d'attribution

Les offres présentées seront jugées et feront l'objet d'une attribution sur la base des critères suivants :

- Prix (60% de la note finale)
- Projet (40% de la note finale, évalué selon les sous-critères suivants) :
 - Intérêt général du projet (20%)
 - Développement durable (10%)
 - Retombées économiques locales (10%)

Les offres seront examinées et analysées par la Commission d'Appels d'Offres de la commune, qui établira un classement et le proposera pour validation au Conseil Municipal.

Article 4 : Modalités de réponse

Chaque candidat devra faire parvenir son offre auprès de la mairie de Tréméven, soit par courrier, soit par mail.

L'offre comprendra les éléments suivants :

- Identification du candidat : pièce d'identité pour un particulier, extrait Kbis pour une société, ou tout autre document équivalent permettant d'établir l'identité du candidat
- Description du projet : le candidat produira un document explicitant le projet (nature, délai de réalisation, impact sur le territoire, etc.) afin de permettre à la commission de juger ce critère. Les candidats sont invités à détailler ce point autant que possible et à fournir les documents permettant d'apprécier la faisabilité et le sérieux de leur projet.

Article 5 : Délai

Les candidats devront faire parvenir leurs offres avant le lundi 31 mai 2021, à 12h00, en mairie de Tréméven, par courrier, courrier électronique ou remise en mains propres à l'accueil de la mairie.

Article 6 : Négociation et conditions suspensives

La commune de Tréméven se réserve le droit de négocier avec tout ou partie des candidats ayant présenté une offre.

La commune se réserve également le droit de ne pas donner suite au présent appel à candidatures, notamment dans les cas où le nombre d'offres reçues serait insuffisant, ou encore si les projets présentés ne sont pas jugés satisfaisants ou si le prix proposé est jugé trop bas.

Validé par délibération du Conseil Municipal en date du 17 février 2021,

Fait à Tréméven, le 23 février 2021

Monique CAUDAN

Maire de Tréméven

